

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
17 SEPTEMBRE 2026 À 18 H 30
PLACE DES ÂÎNÉS – 62, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
 - 2. Constatation de l'avis de convocation**
 - 3. Adoption de l'ordre du jour**
 - 4. Désignation des membres du Conseil municipal au sein de certains comités**
 - 5. Augmentation du budget relatif au rabais de 50% sur la carte d'accès annuelle au Parc national de Plaisance pour les résidents de la municipalité de Plaisance**
 - 6. Période de questions**
 - 7. Levée de la séance extraordinaire**
-

PROCÈS-VERBAL

Bernard Desrochers
Victorien Prud'homme

Monique Malo

Suzanne Hudon

Absence motivée : Miguel Dicaire

Formant quorum sous la présidence du Maire, Christian Pilon.

Assistent également à la séance, Monsieur Kevin Ethier-Turmaine, Directeur général et greffier-trésorier.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Directeur général et greffier-trésorier, monsieur Kevin Ethier-Turmaine constate que l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par les dispositions du Code Municipal (art.#153,C.M.).

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-09-254

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-09-255

Désignation des membres du Conseil municipal au sein de certains comités

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-09-247 relativement à l'avis de vacance au siège numéro 3 du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette vacance, il y a lieu de revoir la composition de certains comités municipaux auxquels siégeait le conseiller occupant le siège numéro 3;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la désignation de membres du conseil municipal afin de pourvoir les sièges devenus vacants au sein de ces comités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Victorien Prud'homme

QUE le Conseil municipal désigne les membres suivants pour siéger au sein des comités municipaux :

- Comité consultatif d'urbanisme : Monique Malo
- Comité de démolition : Victorien Prud'homme et comme substitut Monique Malo
- Comité des loisirs : Aucun conseiller

QUE ces désignations remplacent celles antérieures pour les comités concernés.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

5.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-09-256

Augmentation du budget relatif au rabais de 50% sur la carte d'accès annuelle au Parc national de Plaisance pour les résidents de la municipalité de Plaisance

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-01-008 concernant l'octroi d'un rabais de 50 % sur la carte d'accès annuelle au Parc national de Plaisance pour les résidents de la Municipalité de Plaisance;

CONSIDÉRANT que le budget initial de 4 000 \$ est sur le point d'être entièrement utilisé;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite augmenter à 5 000 \$ le budget initialement prévu afin de permettre la poursuite de cette mesure pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'entente conclue pour l'année 2026 entre la Municipalité de Plaisance et le Parc national de Plaisance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Desrochers

QUE le Conseil municipal autorise une augmentation à 5 000 \$ pour le budget initialement prévu pour l'application du rabais de 50 % sur la carte d'accès annuelle au Parc national de Plaisance pour les résidents de la Municipalité de Plaisance;

QUE le Conseil municipal autorise la modification de l'entente conclue pour l'année 2026 entre la Municipalité de Plaisance et le Parc national de Plaisance afin de tenir compte de cette augmentation budgétaire;

QUE les sommes nécessaires à l'application de la présente résolution soient prises à même les crédits budgétaires prévus à cette fin.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

6. Période de questions

Aucune personne présente.

7.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-09-257

Levée de la séance extraordinaire à 18 h 39

Il est proposé par Monsieur le conseiller Victorien Prud'homme

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 17 septembre 2026.

Christian Pilon
Maire

Kevin Ethier-Turmaine
Directeur général et greffier-trésorier